

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 avril 2008

CP 08/04-30

**AIDE DU DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES
COMMUNES D'ANGEVILLE, GENE BRIERES, MONTASTRUC, ROQUECOR
et SEPTFONDS.**

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 € HT**.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041434, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2008	500 000 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	34 177 €
Disponible	465 823 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un montant global de 34 177 € :

** Demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique*

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
1) ANGEVILLE Assainissement pluvial VC n°4 - côté droit	165	20 555 €	19 000 €	54 %	<u>10 260 €</u>
2) GENE BRIERES Aménagement de la deuxième cour de l'école <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 22.02.08	379	14 390 €	14 390 €	31.20 %	<u>4 489 €</u>
3) MONTASTRUC Embellissement des alentours du parking <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 23.01.08	210	29 100 €	19 000 €	54 %	<u>10 260 €</u>
4) ROQUECOR Aménagement de l'accès et des abords de l'école <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 20.11.07	441	23 446 €	19 000 €	31.20 %	<u>5 928 €</u>
5) SEPTFONDS Aménagement d'une place rue de Strasbourg <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 26.11.07	1 750	18 000 €	18 000 €	18 %	<u>3 240 €</u>

TOTAL :34 177 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041434, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,